

d'une denrée quelconque. En troisième lieu, la loi anglaise dispose que toute la législation concernant cette question, doit être approuvée par la Chambre des communes et la Chambre des lords avant de pouvoir être mise en vigueur. Le projet de loi qui nous occupe ne contient aucune disposition de ce genre. On l'a dit et redit bien des fois, son unique objet est de se dispenser de la Chambre des communes et du Sénat et de permettre au Gouverneur en conseil d'agir comme il l'entendra au sujet du pouvoir que lui confère cette loi.

Voici un exemple: supposons que, pour une raison quelconque, le Gouvernement ait l'impression que l'on cultive une trop grande quantité de pommes de terre au Canada. Tout ce qu'il lui suffira de faire, sera de rendre un décret du conseil établissant qu'à son avis la culture de la pomme de terre au Canada devra se limiter à telle quantité déterminée et que, pour cultiver la pomme de terre, il faudra à l'avenir obtenir un permis indiquant la quantité de pommes de terre que chaque cultivateur pourra produire. Le ministre ne peut nier que ce pouvoir se trouve bien établi dans le bill. Il aura beau affirmer qu'il n'a pas l'intention d'exercer ce pouvoir, une fois adopté dans la loi, ce pouvoir peut bel et bien être exercé. Ce que je dis de la pomme de terre s'applique également à tous les autres produits naturels, agricoles, forestiers ou de la pêche. Le ministre affirme que la loi ne sera employée que pour combattre les embargos et les interdictions établis dans les autres pays, mais j'ai lieu de croire que le jour n'est pas loin où, sous le manteau du commerce réglementé, on la fera servir de moyen de conduire la lutte dans le domaine économique en ayant recours à l'interdiction, le contingentement et autres restrictions des produits venant des pays qui adopteront une attitude semblable à l'égard du Canada.

Avant de nous lancer dans une entreprise de ce genre, monsieur le président, je suis d'avis que cette loi devrait être clairement approuvée par le Parlement et que l'on ne devrait pas placer la Chambre des communes dans la situation où on pourra dire d'elle qu'elle a cédé à accorder ce pouvoir au Gouverneur en conseil. Le freinage de la production est la principale conséquence des systèmes sur lesquels reposent le nationalisme économique et aussi l'impérialisme économique actuellement en honneur dans les autres pays du monde et que l'on est en train d'introduire au Canada; systèmes que tout le monde désapprouve quand on parle des causes du malaise général, mais qu'aucun parlement, ce semble, ne cherche à rejeter, ou du

[Le très hon. Mackenzie King.]

moins à combattre ouvertement comme il devrait le faire. Nous voyons un pays détruire son café, un autre son bétail, un troisième un autre produit; nous voyons même notre Gouvernement signer des accords,—sans le consentement, l'avis ou l'autorisation du Parlement, limitant la quantité totale du blé qui peut être produite dans notre pays ou vendue dans les autres pays.

Voilà ce que je veux dire quand je parle du freinage de la production. Ce n'est pas seulement tel ou tel membre du Parlement qui se prononce et proteste contre ce projet; tous les citoyens qui s'intéressent le plus au bien-être des habitants de notre pays commencent à protester ouvertement contre cette mesure pernicieuse qui tend à restreindre la production au lieu d'assurer l'abondance. Lorsque j'ai parlé sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre m'a pris à partie parce que j'avais fait allusion au livre de prières de l'église anglicane. Mais, voyons un peu ce qu'a dit le révérend doyen Riley, dans la cathédrale d'Hamilton, au sujet du freinage de la production. Qu'on me permette de citer une dépêche que j'ai en main:

"C'est un blasphème maudit et j'emploie ces mots en connaissance de cause", a déclaré le Très Révérend C. E. Riley, B.A., D.D., doyen de Niagara, dans une attaque virulente contre le système actuel de distribution devant une grande foule de peuple lors du 92^e service annuel de la Société Saint-George d'Hamilton, à la cathédrale de Christ Church, hier soir.

Ce rapport paraît dans le *Spectator* d'Hamilton du 23 avril, et continue à citer la vigoureuse dénonciation du doyen, contre ce qu'il appelle cette affaire des législateurs qui essaient de mettre une limite à la production lorsqu'ils devraient employer tous leurs efforts à l'augmenter et à la distribuer plus équitablement. Je répéterai les commentaires suivants sur les paroles du doyen, commentaires parus dans un autre journal d'Hamilton, le *Herald* du 26 avril. Les voici:

Le langage violent du très révérend Dean Riley aura peut-être choqué son auditoire, mais ce choc n'est rien de comparable à celui que ressent le peuple du pays devant les résultats de la politique qui nous concerne directement, et que le Dean dénonçait.

Cette opinion ne vient pas d'Angleterre, c'est celle du Dean de la cathédrale d'Hamilton, parlant de la politique qu'il voit aujourd'hui régner au Canada.

Son attitude était raisonnable et logique. L'Eglise anglicane ne néglige aucune des affaires humaines dans ses litanies et ses collectes qui embrassent tout.

Les prières demandant une récolte abondante et une saison heureuse pour les semences sont des expressions bien pensées et naturelles. Nous demandons à Dieu "qu'il Vous plaise de nous